 60 (2014-2015) — N° 11 — **Annexes 4 et 10*partim***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

24 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'économie et de l'innovation

par

M. Lenzini

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. **60** (2014-2015) – Nos 1, 1*bis* à 10 et Annexes 4 et 10*partim*
CRIC (2014-2015) N° 37
CRAC (2014-2015) N° 37

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'économie et de l'innovation s'est réunie le 24 novembre 2014 afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 et le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 60 (2014-2015) – N°1, 1*bis* – Annexes 4 et 10*partim*). ([1])

([1]) *Ont participé aux travaux* : M. Collignon, Mme Defraigne, M. Denis (Art 40.4), Mme Dock, MM. Dodrimont (Président), Dufrane, Evrard, Lenzini (Rapporteur), Mme Poulin, M. Sampaoli, Mmes Schyns, Simonet.

Ont assisté aux travaux : Mme Baltus-Möres, MM. Dermagne, Destrebecq, Henri, Jeholet, Lecerf.
MM. Demeffe, Nassaut, Auditeurs adjoints à la Cour des Comptes.
M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Innovation.

I. EXPOSÉ DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE

M. le Ministre indique qu'il faut comprendre un certain nombre de dispositifs insérés dans le budget 2015, à la lecture de son exposé sur l'ajusté 2014 puisque des ajustements de crédits en 2014 permettaient de s'inscrire dans la trajectoire budgétaire de 2015-2016. Au budget des recettes pour l'année 2015, les crédits prévus pour son secteur atteignent un montant total de 4 300 000 euros, hors recettes du Fonds de la Recherche qui s'élèvent, quant à elles, à 19 millions d'euros. Par rapport au budget initial 2014, hors recettes affectées, une réduction de 8 900 000 euros est observée. Cette diminution résulte de deux éléments. D'abord, le versement de dividendes par les entreprises publiques n'est plus prévu suite à leur classement par l'ICN dans le périmètre de consolidation de la Wallonie. D'autre part, la recette de 5,2 millions d'euros provenant des moyens supplémentaires accordés par le Gouvernement fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale n'est plus inscrite. En effet, l'accord de coopération conclu entre les régions et l'État fédéral n'est plus reconduit.

L'intervenant aborde ensuite les crédits sollicités au budget général des dépenses pour l'année 2015.

La confection du projet de budget s'est inscrite dans un contexte de rigueur qui a amené le Gouvernement à prendre différentes mesures de recettes additionnelles ou d'économie. Parmi les mesures à portée générale, sont mentionnées les réductions appliquées aux subventions facultatives et réglementaires, à concurrence respectivement de 15% et de 7%. Une diminution de 15% des crédits consacrés aux études et à la communication est également appliquée.

Pour les organismes d'intérêt public et assimilés, les subventions sont indexées à partir de l'année 2015 et soumises à une mesure d'économie de 5% en 2015, de 3% en 2016 et de 2% à partir de 2017.

Par contre, une mise à niveau de leur dotation est appliquée au budget 2015 pour couvrir leur déficit structurel. Globalement, la mesure d'économie sur les subventions réglementaires se traduit par des réductions de 12 800 000 euros en engagement et de 9 800 000 euros en liquidation. La mesure touchant les subventions facultatives représente une diminution de 4 500 000 euros en engagement et de 4 100 000 euros en liquidation.

Les dépenses pour études et communication sont réduites de 620 000 euros. À ce sujet, l'intervenant souligne que les réductions obligatoires de crédits n'ont pas été appliquées de manière linéaire, mais au contraire, en tenant compte des objectifs poursuivis dans le cadre de différentes politiques mises en oeuvre dans le cadre de ses compétences.

De manière spécifique, pour les crédits relatifs à l'expansion économique, une réduction de huit millions d'euros est appliquée aux crédits consacrés aux primes à l'investissement en matière d'utilisation durable de l'énergie. Une diminution de cinq millions d'euros non récurrente est par ailleurs, décidée sur les autres primes relatives à l'expansion économique, ce qui constitue un montant total de 13 millions d'euros.

Conformément à la Déclaration de politique régionale, il sera entrepris, à partir de 2015, une réforme des incitants régionaux en faveur des entreprises. Dans ce cadre, l'ensemble des dispositifs sera évalué en vue de simplifier et recentrer les moyens vers les besoins les plus importants des entreprises.

D'autre part, l'opportunité du renforcement des conditions liées à la consolidation et à la création d'emplois sera prise en compte. Enfin, les aides économiques seront orientées vers les entreprises les plus intensives en création d'emploi, en innovation et en exportation ainsi que dans les secteurs les plus porteurs, notamment ceux qui s'inscrivent dans une démarche de pôles de compétitivité.

Dans ce contexte et au-delà de ces mesures d'économie, conformément à la trajectoire budgétaire arrêtée pour la législature 2015 – 2019, des moyens additionnels sont prévus pour son secteur de compétences.

Pour le Plan Marshall à partir de 2015, des mesures issues du Plan Marshall 2. vert sont pérennisées. Dans ce cadre, des crédits de 41 millions d'euros sont alloués au financement de la politique des pôles de compétitivité, en recherche et frais de fonctionnement auxquels s'ajoutent quatre millions d'euros pour les actions internationales et quatre millions d'euros pour le volet formation en matière des pôles.

Un crédit de 5,7 millions d'euros est prévu pour le financement des actions du Plan Marshall menées par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Deux millions d'euros sont en outre inscrits pour le financement des politiques croisées Formation Enseignement qui concernent notamment les cités des métiers, l'Université ouverte et l'e-campus.

Enfin, dans le cadre des politiques nouvelles du Plan Marshall, une enveloppe de 100 millions d'euros est accordée pour le renforcement des dispositifs financiers de soutien aux entreprises.

Sur base de ces éléments, pour l'ensemble du secteur relevant des compétences de l'intervenant, les crédits d'engagement représentent 792,6 millions d'euros et les crédits de liquidation 717,8 millions d'euros. Par rapport au budget initial 2014, les moyens budgétaires diminuent donc de 22,6 millions d'euros en engagement et de huit millions d'euros en liquidation.

Les évolutions de crédits doivent toutefois être appréciées en tenant compte des éléments suivants. Au budget 2014, les crédits afférents au Plan Marshall 2. vert ont représenté 207,3 millions d'euros en engagement et 163,4 millions d'euros en liquidation.

Pour l'année 2015, ces mêmes crédits s'établissent respectivement à 236,7 millions et à 212,4 millions d'euros.

Par programme du budget général des dépenses, les propositions pour 2015 appellent les commentaires suivants :

– au programme 09.10 « Commerce extérieur et Investisseurs étrangers », les dotations à l'AWEx auxquelles l'économie de 5% a été appliquée s'élèvent à 60,7 millions d'euros. De plus, quatre millions d'euros supplémentaires seront transférés du programme 33.02 « provision interdépartementale Plan Marshall » pour la poursuite de la politique internationale des pôles de compétitivité;

– au programme 16.41 « Première alliance emploi-environnement » et 16.42 « Développement durable », seuls des crédits de liquidation pour apurer l'encours des mesures du Plan Marshall 2.vert sont inscrits à concurrence d'un montant total de dix millions d'euros. Il est à remarquer que l'alliance emploi-environnement est globalement transférée chez M. le Ministre Furlan et que l'intervenant n'en avait que des éléments accessoires.

Pour le secteur de l'Économie, est fait mention des principaux éléments suivants : au programme 18.02 « Expansion économique », les crédits d'engagement pour 2015 passent de 87 millions d'euros en 2014 à 34,6 millions d'euros en 2015 tandis que les crédits de liquidation diminuent de quatre millions d'euros pour atteindre 44 millions d'euros.

La principale diminution de crédit d'engagement concerne l'article 51.03 « Primes à l'investissement aux grandes entreprises ». En effet, l'enveloppe de 20 millions d'euros obtenue au budget 2014 pour l'engagement de l'ensemble des dossiers de primes à l'investissement relevant de la carte des zones de développement 2007-2013, dont la validité a expiré au 30 juin 2014, n'est pas reconduite en 2015 puisqu'une nouvelle programmation commence.

Une autre cause importante de la diminution observée est la non-reconduction du crédit d'engagement de 15 millions d'euros pour les cofinancements FEDER 2007-2013. Les crédits de liquidation pour 2015 sont majorés de dix millions d'euros par rapport au budget 2014. Cette majoration est principalement liée à l'inscription de crédits de liquidation pour les cofinancements FEDER 2007-2013 et pour les bonus zones franches rurales et urbaines.

À ce sujet, est rappelé que la mesure du Plan Marshall 2. vert relative aux suppléments d'intervention des bonus zones franches urbaines et rurales n'est plus poursuivie depuis fin 2013, mais des crédits doivent toutefois être inscrits pour l'apurement de l'encours.

Au programme 18.03 « Restructuration et développement », les moyens budgétaires passent de 78,2 millions d'euros à 170,8 millions d'euros en engagement et de 107,9 millions d'euros à 170,8 millions d'euros en liquidation.

Cette augmentation est principalement due aux 100 millions d'euros inscrits pour le renforcement des dispositifs financiers de soutien aux entreprises évoqués précédemment. Toutefois, les actions du Plan Marshall 2. vert qui faisaient l'objet d'une inscription budgétaire à ce programme 18.03 ne doivent par ailleurs plus être financées à partir de 2015.

Au programme 18.05 « Politique économique », les crédits d'engagement et de liquidation demeurent globalement équivalents à ceux du budget 2014, soit une quinzaine de millions d'euros. Les principaux mouvements dans ce programme sont la non-reconduction des crédits dévolus au programme NEXT. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2015-2019. Est toutefois indiqué à ce sujet qu'un crédit supplémentaire de liquidation de 1,4 million d'euros a été prévu pour ce dispositif à l'ajustement du budget 2014 et que des moyens nouveaux seront prévus en cours de législature.

La subvention de fonctionnement, hors plan Marshall, précédemment allouée à l'ASE est, dorénavant, inscrite au nouvel article 41.05 destiné au financement de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation pour ses missions de base puisque l'ASE est intégrée à l'AEI. La subvention à l'AEI intègre également, à partir de 2015, la subvention qui était versée à l'AWT qui devient une filiale de l'AEI sous la dénomination de l'Agence du numérique.

Un nouvel article libellé action dans le cadre du *small business act* est créé dans ce programme 18.05. Il est alimenté de 400 000 euros en engagement et de 150 000 euros en liquidation. Les actions dans le cadre du *small business act* s'inscrivent dans une dynamique de renforcement de la cohérence de la politique envers les PME en Wallonie en plaçant les petites entreprises au coeur de l'économie. Dans ce cadre, il s'agira de la déclinaison régionale des recommandations du *small business act* pour l'Europe qui, au niveau wallon, porte sur les quatre thématiques suivantes : entreprenariat, internationalisation, financement et innovation.

Afin de couvrir des charges additionnelles de fonctionnement de l'AEI, pour le volet accompagnement du fonds de participation transféré du Gouvernement fédéral, un nouvel article 41.09, alimenté de 800 000 euros, a été créé dans ce programme 18.05.

Le programme 18.06 « PME et classes moyennes » représente 126 400 000 euros en crédits d'engagement et 110 200 000 euros en crédits de liquidation ; soit des diminutions de 14 millions d'euros en crédits d'engagement et de trois millions d'euros en crédits de liquidation par rapport aux crédits 2014. Les réductions résultent en premier lieu des inscriptions budgétaires qui ne sont pas reconduites en 2015 pour certaines mesures du plan Marshall 2.vert. Les crédits de liquidation inscrits aux articles 51.14 et 51.15 relatifs aux bonus zones franches urbaines et rurales s'élèvent à trois millions d'euros en apurement des décisions prises antérieurement.

Par ailleurs, est fait mention de la création d'un nouvel article 31.05 alimenté à concurrence d'1,2 million d'euros qui vise à financer la SOWALFIN afin de couvrir les charges additionnelles de fonctionnement liées au transfert de compétences qui seront assumées par celle-ci pour le volet d'octroi de crédit du fonds de participation.

Les moyens du programme 18.15 « Économie sociale » atteignent, pour 2015, 16 millions d'euros en engagement et 16,1 millions d'euros en liquidation ; soit une diminution d'1,5 million par rapport à 2014. Il faut toutefois préciser que, suite au transfert de compétences dans le cadre de la sixième réforme de l'État, un montant additionnel de 7,8 millions d'euros sera transféré vers le programme 18.15 en cours d'année 2015 au départ d'une provision inscrite au programme 10.10 du secteur budgétaire du ministre du Budget. Si une partie de ce budget pourra être consacrée aux mesures actuelles qui nécessiteraient un refinancement essentiel de ces moyens, l'essentiel de ceux-ci sera déplacé à une nouvelle mesure de soutien au développement des coopératives notamment.

Par ailleurs, les crédits destinés au financement des dispositifs réglementaires en faveur des entreprises d'insertion et des agences-conseils n'ont pas été soumis à la mesure générale d'économies mais, au contraire, ont été augmentés par rapport au budget 2014. Les réductions des crédits dédicacés aux IDESS et aux ressourceries ont été opérées sur base des niveaux de consommation des moyens budgétaires destinés à ces dispositifs constatés au cours des années antérieures. Un nouvel article 31.22 est créé pour le cofinancement FSE dans le secteur de l'économie sociale. Pour la nouvelle programmation 2014-2020, il est alimenté de 300 000 euros en engagement. Le programme 18.25, politiques croisées dans le cadre de la formation, reprenait essentiellement jusqu'au budget 2013 les crédits consacrés au projet cyberclasse et cyberécole. À ces crédits sont venus s'ajouter, en 2014, ceux dédiés aux cités des métiers et au plan technologie de l'information et de la communication.

Au projet de budget 2015, le programme 18.25 connaît une diminution de ses moyens : 13,6 millions d'euros en engagement contre 40,4 millions d'euros au budget 2014 et 14,1 millions d'euros en liquidation contre 22 millions d'euros en 2014. La subvention en capital de neuf millions d'euros pour le financement du volet infrastructure de la cité des métiers de Liège et celle relative au campus technologique de Gosselies ont été inscrites au budget 2014. L'intervention en faveur de la cité des métiers de Namur sera budgétée ultérieurement.

L'intervenant aborde ensuite le secteur de la recherche.

À titre préliminaire, il attire l'attention sur le fait que pour se conformer aux nouvelles règles du SEC 2010, il a été procédé à de nombreuses adaptations de codification d'articles. De nouveaux articles sont ainsi créés, tandis que d'autres sont supprimés.

D'autre part, le programme 18.35 « Innovation et nouvelles technologies TIC » a été intégré dans le programme 18.32 dont l'intitulé est désormais « Aides aux entreprises, recherche, créativité, innovation ». L'intervenant tient à souligner que les crédits classiques inscrits dans les programmes 18.31, 18.32, 18.33 et 18.34 seront renforcés par des moyens importants dédicacés à la politique des pôles de compétitivité. Ils sont repris dans une provision interdépartementale spécifique qui fait l'objet du programme 33.02. Ces moyens seront transférés selon les projets sélectionnés par le Gouvernement sur la base de l'avis du jury international.

Au budget 2015, ce sont 121 millions d'euros en moyens d'action et 41 millions d'euros en moyens de paiement qui seront affectés pour ces nouveaux projets. Il est prévu d'actualiser les dispositifs décrétaux et réglementaires pour tenir compte du nouvel encadrement communautaire entré en vigueur au 1er juillet 2014. Les objectifs qui seront aussi poursuivis dans cette démarche viseront la simplification pour une meilleure lisibilité, l'amplification au bénéfice de projets plus importants et plus structurants et, enfin, une meilleure collaboration de l'ensemble des organismes chargés de missions spécifiques.

La stratégie régionale de la recherche sera revue pour la recentrer, d'une part, dans les domaines des pôles de compétitivité et en lien avec les chaînes de valeurs identifiées en Wallonie. De manière plus détaillée, par programme, les évolutions de crédits appellent les commentaires suivants de l'intervenant : dans le programme 18.31 recherche, les crédits d'engagement pour l'année 2015 s'élèvent à 48 millions d'euros et les crédits de liquidation à 63,3 millions d'euros ; soit des diminutions respectives de 40 millions d'euros et de 26,4 millions d'euros par rapport à 2014. Cette diminution de crédits d'engagement s'explique par la fin de la programmation de la plupart des crédits du plan Marshall 2.vert. Les crédits de liquidation nécessaires à l'apurement de l'encours sont, par contre, dûment inscrits.

Le programme 18.32 reprend les crédits de 203 millions d'euros en moyens d'action et de 132 millions d'euros en moyens de paiement ; soit des diminutions respectives de 17 millions d'euros et de 44 millions d'euros. Cette diminution s'explique par la fin de la programmation de certaines mesures du plan qui ne sont pas pérennisées. Pour ce programme, est mis en évidence le crédit de 80 millions d'euros inscrits au nouvel article 01.11 en vue de l'engagement de dépenses relatives à la plate-forme de protonthérapie et la plate-forme de Reverse Metallurgy, ainsi que des dépenses relatives aux dossiers faisant l'objet des appels à projet dans le cadre des pôles de compétitivité.

D'autre part, en ce qui concerne les crédits consacrés à Creative Wallonia, est signalé que, tenant compte de l'importance de ce programme soutenant l'économie créative, il a été décidé de pérenniser la démarche entreprise au travers du développement d'un dispositif approprié. À cet effet, le programme sera doté d'une structure de gouvernance et de gestion indépendante qui devra répondre à trois impératifs : une organisation souple répondant aux principes d'action de Creative Wallonia, une implication forte et collaborative entre acteurs publics, académiques et entrepreneuriaux, ainsi qu'une articulation avec les autres outils du développement économique, numérique, scientifique de la Wallonie dont

l'AEI et l'Agence numérique, la DGO6 économie et la DGO6 recherche. Des moyens seront affectés à cette structure afin de lui permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'actions qui sera approuvé par le Gouvernement.

Au programme 18.33, un nouvel article 01.04 est créé pour les subventions relatives à la valorisation et à la diffusion des résultats de la recherche. Cet article a été alimenté par transfert de moyens internes au secteur et vise à permettre une meilleure visibilité des moyens consacrés à ce type de dépenses.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. Nassaut, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, aborde le budget initial 2015. En ce qui concerne le budget initial 2015, plus précisément le programme 02 « Expansions économiques », en comparaison du budget de l'année précédente, 2014, la Cour a constaté que le montant des crédits dédiés à l'octroi de primes à l'investissement aux entreprises, inscrit à ce programme 18.02, a diminué. La diminution des crédits en 2015 s'élève à 60,5% en engagement et à 8,4% en liquidation, ce qui contribuera à résorber l'encours des engagements dont le montant cumulé, pour ces dix articles de base, s'élevait à la date du 6 novembre 2014, à 291,1 millions d'euros. Plusieurs facteurs expliquent la diminution sensible de ces crédits d'engagements.

Conformément au cadre budgétaire 2015-2019 adopté par le Gouvernement wallon, l'article de base 51.02 « Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie en application du décret du 11 mars 2014 », a fait l'objet d'une réduction de huit millions d'euros en engagement et en liquidation par rapport au budget 2014. Ce type d'aides avait déjà été réduit précédemment pour éviter de soutenir des filières suffisamment rentables sans aide à l'investissement.

En 2014, l'article de base 51.03 avait bénéficié d'une enveloppe supplémentaire et non récurrente de 20 millions d'euros en vue d'engager pour le 30 juin 2014, date d'expiration du règlement européen, le montant des dossiers qui y émargeaient encore. La diminution des crédits d'engagement à concurrence de 20 millions d'euros s'explique donc par la non-reconduction de cette enveloppe. Il convient de relever également que depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exemption européen et l'approbation par la Commission européenne d'une nouvelle carte des zones de développement pour la période de programmation 2014-2020, les conditions d'accès aux aides à finalité régionale pour les grandes entreprises sont plus restrictives. Les plafonds d'aide ont été réduits, ce qui devrait diminuer donc le niveau d'octroi de ces primes. Les premières décisions qui se fonderont sur ce nouveau règlement interviendront donc dès 2015. L'article de base 51.11 « Objectif : compétitivité régionale et Emploi – Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER » n'est pas alimenté au budget initial 2015, alors qu'un montant de 15 millions d'euros avait été inscrit au budget initial 2014. Les moyens budgétaires nécessaires seront transférés du programme 32.01 en fonction des besoins.

En raison de la suppression depuis 2014 du bonus pour les investissements réalisés en zones franches rurales ou urbaines, aucun nouveau crédit d'engagement n'est prévu au budget 2015. Les crédits de liquidation concernent des dossiers approuvés précédemment, donc en 2013.

Pour le programme 03 « Restructuration et développement », la Cour relève que les crédits d'engagement inscrits à ce programme s'élèvent à 170,7 millions d'euros en 2015 contre 78,2 millions d'euros au budget 2014, ce qui représente une augmentation de 118,4%. Les crédits de liquidation, quant à eux, s'élèvent à 170,2 millions d'euros en 2015 contre 107,9 millions d'euros au budget 2014, ce qui représente une augmentation de 58,2%.

Cette augmentation considérable est due à l'inscription du nouvel article de base 81.04 « Renforcement du soutien aux entreprises dans le cadre du plan Marshall », alimenté d'un crédit d'engagement et de liquidation de 100 millions d'euros. Selon l'exposé particulier, « ce crédit vise le renforcement des dispositifs de soutien financier aux entreprises. Les interventions se feront sous la forme d'octrois de crédits ou de prises de participation au capital, en application des règles du SEC 2010 ». La Cour des comptes relève le caractère assez succinct de ce descriptif au regard de l'importance des montants budgétés.

Pour ce qui concerne enfin le programme 06 « PME et classes moyennes », la Cour a relevé que, par rapport au budget initial 2014, le montant des crédits inscrits à ce programme visant l'octroi de primes à l'investissement, cette fois exclusivement au bénéfice des PME, a diminué.

En 2015, la diminution des crédits par rapport à 2014 s'élève à 12,5% en engagement et à 5,9% en liquidation. Deux éléments expliquent cette évolution : d'une part, les articles de base 51.14 et 51.15, relatifs aux primes à l'investissement en zones franche, rurale et urbaine, ne sont pas alimentés en crédit d'engagement en 2015, car ces mesures ont été supprimées dès la fin 2013.

D'autre part, le cadre budgétaire 2014-2019 adopté par le Gouvernement wallon prévoit différentes mesures d'économie, dont une réduction de 13 millions d'euros, en 2015, opérée sur les crédits affectés à l'expansion économique.

Pour rappel, l'article de base 51.02 du programme 18.2 « primes à l'investissement » destiné à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie a déjà fait l'objet d'une réduction de huit millions d'euros en engagement et en liquidation. Le solde de cette économie, qui s'élève au total à 13 millions d'euros, de cinq millions d'euros est réalisé sur l'article de base 51.04 du présent programme en application du décret du 11 mars 2004.

Pour rappel, à la date du 6 novembre 2014, la Cour relève que le montant de l'encours des engagements sur ces dix articles de base visant l'octroi des primes à l'investissement aux PME s'élevait à 343,2 millions d'euros, dont 297,1 millions d'euros pour le seul article 51.04.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, précise que son intervention porte sur le programme 05 « politique économique, coordination, réglementation label et information des aides », et plus particulièrement sur l'article de base 41.05 « subvention à l'Agence pour l'entreprise et l'innovation ». Le texte de cette intervention se trouve à la page 58 du rapport de la Cour sur le budget 2015. Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits à l'article de base 41.05 « subvention à l'Agence pour l'entreprise et l'innovation » – l'AEI – pour le financement de ses missions de base s'élèvent à cinq millions d'euros. Des crédits supplémentaires de 5,7 millions d'euros sont prévus à l'article de base 41.08 dans le cadre du plan Marshall.

L'exposé particulier afférant aux compétences du Ministre Marcourt précise, notamment, que l'Agence accompagne et appuie les entreprises dans leurs stratégies d'innovation et de créativité, en soutenant leur développement, notamment par l'intermédiaire de sa filiale, l'AWTIC, anciennement l'Agence wallonne des télécommunications, l'AWT. Par conséquent, la subvention à l'AEI intègre, pour 2015, la subvention destinée à sa filiale AWTIC. La Cour des comptes relève un manque de transparence des documents budgétaires qui ne permettent pas d'identifier précisément le montant des subventions attribuées à chacune des deux agences. Elle précise que l'AWT – devenue AWTIC – a connu, ces dernières années, des déficits structurels annuels avoisinant les 400 000 euros.

Les informations budgétaires disponibles n'indiquent pas s'il en a été tenu compte lors de la détermination du montant de la subvention qui lui est attribuée. Pour mémoire, l'AWT a bénéficié, en 2014, de subventions pour un total de 3,2 millions d'euros.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Defraigne indique que la situation économique est extrêmement difficile et que la crise perdure. L'industrie souffre et les faillites ont atteint un niveau record. Les pôles de compétitivité font l'objet de débats dont l'on peut discuter les résultats. Une très grande incertitude règne, mais également un sentiment de grande urgence qui attend la Wallonie.

Le budget proposé est qualifié « de rigueur », ou« d'austérité ». La commissaire a espéré que le budget serait le profilage d'un souffle nouveau, d'une politique qui permettrait de répondre à ces urgences. Est estimé que M. le Ministre n'a pas abordé la fragilisation ou le délitement du secteur de la construction et les difficultés liées au dumping social même si cela ne relève pas de sa responsabilité.

Des décisions prises comme le report d'investissements publics, des économies sur différentes primes à l'énergie ou au logement posent question. Elle a l'impression que l'on a sabré de façon aveugle sur la question du bonus logement. Il en va de même au sujet du débat sur la mesure en matière de précompte immobilier relatif au matériel d'outillage. Le signal envoyé par rapport à cette taxe est, à son sens, négatif.

De la même façon, le débat sur les titres-services a des répercussions sur la façon dont on veut créer une dynamique économique pour la Région wallonne.

La hausse des dépenses de cabinets n'est pas justifiée dans le programme. Les crédits passent à 3 016 000 euros contre 2 006 000 euros, à l'initial 2014. Il y a une hausse de 551 000 euros. Est supposé que M. le Ministre répondra que cela s'explique par l'augmentation du nombre de compétences qui a gonflé les dépenses. Cette augmentation de crédits constitue malgré tout toujours un signal et un message envoyé.

Concernant l'AWEx, il est demandé si le non remplacement de quatre agents sur cinq s'appliquera aux OIP. La patronne de l'AWEx a expliqué que l'agence devra réaliser 5% d'économies en 2015, auxquels s'ajouteront 3% en 2016 et 2% l'année suivante. Cela passera par le non-remplacement de quatre personnes quittant l'agence sur cinq, mais aussi par la réduction du nombre de missions et de leur encadrement. Est demandé si les réductions d'agents annoncées, de façon générale, dans la fonction publique wallonne, s'appliqueront aux OIP.

Mme Delcomminette a aussi déclaré que l'AWEx allait travailler sur l'efficience des aides accordées aux entreprises. Le taux de pénétration des PME wallonnes à l'international est toujours insuffisant. Le prix des participations aux foires va être augmenté pour les entreprises et le réseau d'attachés revu. Tout est possible pour l'instant. Cela laisse une grande place à l'incertitude. Il n'y a rien de pire dans le cadre d'une définition de politique. Des explications sont demandées.

M. Sampaoli estime que le budget présenté est fondé sur des politiques récurrentes et structurantes, renforcées par la régularité de leur financement. L'innovation, les nouvelles technologies, l'investissement à long terme demeurent les fondations de la politique économique au travers de ce projet de budget 2015. Malgré le contexte de contribution générale aux efforts de maîtrises des dépenses, est constaté que les diminutions budgétaires ne sont pas linéaires, mais réparties au sein des différents programmes. Les niveaux d'économie sont respectés, mais leur ventilation à l'analyse du projet de décret montre que la politique pourra être globalement maintenue et, par ailleurs, renforcée dans des matières précises. En ce qui concerne la recherche, le regroupement de ses différentes composantes auprès d'un même ministre favorisera une gestion globale plus cohérente et transparente. Il faut noter aussi que, comme à l'ajustement 2014, le montant de presque 100 millions d'euros est dégagé pour réduire l'encours en 2015.

L'aide aux entreprises constitue toujours une part importante du budget de l'économie. Les aides et primes aux entreprises pourront dans cette logique faire l'objet d'une réflexion globale.

Dans le prolongement du plan Marshall également, l'on peut souligner le maintien des moyens budgétaires des pôles de compétitivité aux travers des divers postes budgétaires sur la période 2015-2019. Il en est de même pour NEXT, l'économie circulaire et Creative Wallonia pour ce qui concerne l'innovation et les nouvelles technologies.

En outre, rappelons que 100 millions d'euros par an seront désormais dévolus au soutien d'opérations financières, au développement des projets industriels et de PME en phase d'expansion notamment en rapport avec les projets des pôles. Les pouvoirs publics soutiennent davantage les entreprises que les institutions financières privées

L'effort consenti en termes d'économie sociale et plus particulièrement, les subventions octroyées aux entreprises d'insertion, est souligné. L'intervenant questionne M. le Ministre par rapport à la provision interdépartementale relative au plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon et le plan Marshall 2.vert alimentée à concurrence de 49 millions d'euros. Est demandé comment ce montant est ventilé.

Mme Schyns indique que la mise en oeuvre des réductions budgétaires n'a pas été faite de manière linéaire, mais bien en fonction des objectifs inhérents aux différentes politiques.

Beaucoup de mesures voient leur financement pérennisé. Est cité l'exemple des cellules opérationnelles des pôles de compétitivité, des Cités des métiers, et l'e-Campus. Cela paraît de bon augure par rapport à ces dossiers essentiels.

Concernant l'AWEx, l'intervenante ne rejoint pas Mme Defraigne par rapport à ses inquiétudes sur la diminution. L'AWEx aura à faire face à une petite diminution de ses moyens, mais il s'agit d'un des OIP qui avait le moins souffert du plafonnement des dotations décidées en 2009. Faire un effort budgétaire permet de réfléchir à la structure des dépenses, à se concentrer et à cibler ses moyens sur les politiques les plus pertinentes. Elle a eu beaucoup de plaisir à lire les déclarations de la nouvelle administratrice générale. Elles vont dans le bon sens. Cette dernière entend amplifier en priorité les actions en faveur de la grande exportation, promouvoir les pôles de compétitivité, soutenir l'internationalisation des PME, et rationaliser le réseau d'attachés.

La Flandre a décidé de réduire sa contribution aux missions princières. Est demandé si des pistes sont envisageables pour offrir une alternative aux entreprises afin de remplacer rapidement les deux missions qui ne sont pas prévues actuellement, quelle pourrait en être la répartition budget wallon/budget fédéral et s'il y a déjà des discussions voire un accord pour adjoindre un volet économique, commercial aux visites royales.

Est ensuite fait référence à la nouvelle AB. 81.04 qui est importante puisqu'il s'agit de 100 millions d'euros de dispositifs financiers et de soutien aux entreprises. Dans cette division organique 18 au programme 03, un certain nombre d'AB sont liées au plan Marshall 2.vert et sont réduites à zéro.

L' AB. 81. 04 relative au soutien aux entreprises est destinée selon M. le Ministre au renforcement des dispositifs de soutien. La ventilation de ce montant est demandée et la question se pose de savoir si cette somme vient compenser la mise à zéro de toutes les AB spécifiques du plan Marshall 2.vert.

Au programme 5, l'AB. 12. 08, qui correspond aux frais de consultance du jury international des pôles de compétitivité, est à zéro, aussi bien les crédits d'engagement que les crédits de liquidation. Des explications sont demandées.

À propos du programme NEXT, les crédits ont diminués. 1,4 million d'euros ont été ajustés. M. le Ministre a annoncé que des moyens nouveaux étaient prévus pour la suite de la législature. Des précisions sont demandées.

Enfin, il est fait référence aux questions de formations et de politiques croisées. L'e-Campus est maintenu mais il y a des diminutions. Le lien avec Les 3 Suisses est mis en évidence, en partie avec La Redoute et avec toutes ces entreprises de nouveaux médias utilisés dans les régions de Mouscron et Tournai. À l'époque, un programme justificatif indiquait que le crédit e-Campus était chargé de porter le projet d'une école ouverte qui couvre la palette la plus large possible des métiers de l'Internet. Cette option, intéressante en matière d'enseignement, n'a pas permis que les entreprises décident de rester. Est demandé à M. le Ministre s'il a de nouveaux éléments à apporter pour renforcer le projet d'e-Campus ou à propos de solutions par rapport au maintien de certains outils dans cette région et de certains outils liés aux nouveaux médias.

Les cyberclasses sont une matière complètement croisée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque celle-ci mettait à disposition beaucoup moins d'argent, mais un peu de personnel pour soutenir ces projets par de l'encadrement. Quand des cyberclasses sont mises en place, il est important de disposer d'enseignants et de personnes qui encadrent

cette mise en place. Une légère diminution est aussi relevée dans le projet des cyberécoles même si cela ne concerne pas toutes les AB. Est demandé ce que cela aura comme impact et quand le prochain appel à projets est prévu et le nombre de projets qui sera retenu. Les projets n'ont pas tous la même valeur financière puisque cela dépend du fait d'installer toute une classe de tablettes ou simplement deux tableaux. Des précisions au sujet des cyberclasses sont demandées.

M. Henry estime que le budget est établi dans un cadre extrêmement douloureux, dans un contexte difficile et pour lequel le Gouvernement a choisi un rythme de désinvestissement assez rapide que l'intervenant ne s'explique pas tout à fait. Au-delà des seuls budgets du secteur de l'économie, ce choix du Gouvernement sur le rythme des économies importantes à réaliser a un impact direct sur l'économie régionale. Ce budget n'est pas indolore. Il y a différents secteurs directement touchés par ces différentes mesures, parfois de manière cumulative et très importante.

Mme Defraigne a évoqué le secteur de la construction. Ce secteur est durement touché par ce budget. Il est déjà en grandes difficultés pour des raisons qui dépassent les compétences régionales. Depuis quelques mois la situation s'est fortement détériorée pour des raisons de concurrence sociale internationale. Les mesures nouvelles qui sont prises, à la fois par le Gouvernement fédéral pour partie et par la Région, viennent évidemment aggraver très fortement les choses.

Il est demandé comment ce secteur peut être accompagné. Un grand nombre d'entreprises sont concernées par les mesures qui s'additionnent. Sont citées la suppression, le moratoire, le report des primes dans le bâtiment et la question des reports d'investissements. L'étalement des investissements a été présenté dans la communication du Gouvernement comme un des éléments importants de réalisation de l'exercice budgétaire 2015. Il est assez difficile de voir concrètement ce que cela veut dire. Des précisions sont demandées. L'intervenant souhaite savoir quelles sont les conséquences concrètes de ces reports d'investissements qui ne se voient peut-être pas toujours directement puisqu'ils interviennent via différents opérateurs et pas uniquement au niveau du budget direct de la Région.

Différentes mesures touchent également le secteur de la recherche. Dans le cadre de l'ajustement, différentes augmentations budgétaires ont été évoquées par M. le Ministre, que ce soit dans le secteur de la recherche ou dans d'autres. L'ajustement a vraisemblablement été utilisé pour constituer des réserves là où c'était possible afin de rendre moins difficile les années suivantes. Il y a malgrès tout, dans le budget 2015, des réductions importantes à plusieurs endroits dans le secteur de la recherche. Ce secteur est impacté de manière cumulative. Sont constatées des réductions fédérales, et des réductions européennes. Les choses s'additionnent. Or, les montages de financement de recherche font souvent appel à différentes sources de financement, mais si elles diminuent toutes en même temps, cela devient un problème assez important notamment en termes d'emplois. La diminution de la recherche implique la diminution de l'innovation et de l'impact économique que ces résultats de recherche peuvent avoir.

Une baisse très importante des crédits relatifs à l'expansion économique est constatée. Dans son exposé, M. le Ministre a évoqué un besoin d'évaluation de la manière d'aider les entreprises, et notamment de tenir compte de l'impact en matière d'emploi. Cela est positif. Cependant, l'intervenant est toujours assez effrayé quand l'on commence par diminuer les moyens. Cela ressemble un peu à l'argument de M. Furlan, sur la diminution des primes.

M. le Ministre réagit en précisant que ce n'est pas la même chose.

M. Henry confirme mais des explications sont demandées car il y a des réductions assez importantes.

Est ensuite abordée la taxe relative aux outillages. Elle ne s'applique pas tout de suite mais il faut reconnaître que la communication du Gouvernement n'est pas très facile à suivre puisque l'on constate qu'il y avait des effets pervers du fait de cette suppression de taxe ce qui explique qu'elle doit être réhabilitée, mais il n'y aura pas d'impact tout de suite et, de toute façon, d'autres modalités vont être trouvées dans les cinq ans à venir. Dans ces conditions, la question se pose de savoir pourquoi imposer cette taxe maintenant. Le commissaire demande comment allier l'effet positif de l'encouragement de l'investissement et la limitation des effets pervers.

L'intervenant relève ensuite dans les différents programmes des baisses importantes de différents budgets en matière de développement durable, que ce soit au niveau de l'alliance emploi, au niveau des subsides à la CPDT, ou du soutien à l'économie verte. Cela est considéré comme une erreur.

M. Evrard pense que le monde de l'entreprise, le secteur économique, doit être inquiet à l'analyse de ce budget. L'on peut comprendre qu'il ait des ajustements qui doivent s'opérer notamment avec la sixième réforme de l'État, mais ce budget est plutôt un acte technique et administratif qu'une réelle ligne de conduite par rapport à la politique qui sera menée dans les prochaines années.

Si l'on se place dans la tête de l'entrepreneur, il faut se rendre compte qu'il y a des mesures qui sont très perceptibles pour le monde de l'entreprise, et des mesures qui vont faire mal. La plus cinglante est le précompte immobilier sur l'outillage pour l'entrepreneur, notamment dans le domaine de la construction. Par ailleurs, si l'on reporte des investissements, cela va se traduire directement sur leurs activités quotidiennes. L'écomalus sur les véhicules de société va mettre une nouvelle fois l'entrepreneur face à des difficultés.

À côté de cela, il y a des articles budgétaires comprenant des glissements dont l'intervenant ne connaît pas encore toute la portée. Concernant les 100 millions d'euros d'investissements en primes aux entreprises, est estimé que ces montants ne sont pas anodins. Est demandé à quoi cela va servir. Pour l'entrepreneur, ce n'est pas lisible.

Le *small Business Act* va transposer des directives européennes. Sont demandées des précisions à ce sujet. La vocation première d'un budget est de définir la ligne de conduite, de restaurer une certaine forme de confiance qui se traduit par la création d'emplois, la création d'activités.

Il y a des leviers dans ce budget et il sera plus que nécessaire d'en préciser les contours de manière plus précise, et ce de manière urgente. Cela aurait déjà dû être fait dans ce budget, de manière à ce qu'il y ait un équilibre entre les mesures qui vont durement impacter à la fois les citoyens, les entrepreneurs de manière plus générale, et finalement l'espoir que l'on peut leur rendre à travers la politique que M. le Ministre souhaite mener.

Mme Simonet ne partage pas l'analyse de M. Evrard. Dans un contexte budgétaire spécifique à savoir l'ajustement 2014-2015, les objectifs 2016-2017, M. le Ministre a réalisé un budget initial en ciblant des politiques. Ce n'est pas un budget technique. Un budget est toujours technique mais la commissaire observe à travers ce budget une réelle volonté politique de mettre l'accent sur l'économie. Elle félicite et remercie M. le Ministre pour cela. Elle tient à souligner ce volontarisme à l'égard des entreprises, des PME, des grandes entreprises ciblées et du plan Marshall.

S'il y a un volontarisme en matière de recherche puisque le budget diminue peu en matière de recherche, toutes compétences confondues, l'on se situe malgré tout en-dessous des 3% . Est mis en évidence un seul regret en matière de recherche relatif au financement des bourses FRIA qui sont des politiques croisées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'oubli qui avait été fait au FNRS à l'initial 2014 vient d'être rétabli dans l'ajustement 2014 le budget de la Région wallonne mais il ne compense pas l'oubli pour les bourses FRIA. Il y a eu un appel d'offres du FNRS pour les jeunes candidats. Est demandé comment cela va se passer.

L'institut WELBIO est aussi une politique croisée. Des explications sont demandées à ce sujet.

Les AB relatives au programme mobilisateur ne sont pas alimentées. Il est demandé si une provision est prévue pour venir les alimenter ou bien si les programmes mobilisateurs sont abandonnés. Ils lui semblaient intéressants et cela préfigure les dossiers qui peuvent venir dans les pôles. La même question est posée pour les partenariats d'innovation technologique.

M. le Ministre répond aux questions posées. Il aborde le thème de la construction. Il partage tout à fait la nécessité d'être particulièrement attentif à ce secteur. Le contournement de la directive « détachement » fait en sorte qu'il y a une concurrence déloyale à l'encontre de ce secteur. Deuxièmement, le Gouvernement a déjà pris des mesures pour réactiver une task force afin d'établir un plan de soutien à la construction. Des mesures ont été annoncées par le ministre du Logement. Le Gouvernement entend prendre des mesures concrètes de soutien à l'égard de ce secteur durant l'année 2015.

Un des éléments soulevé par M. Henry concerne le phasage des investissements. L'intervenant rappelle que les zonings étant aujourd'hui de la compétence de M. le Ministre Prévot, ce dernier est plus à même de donner des informations relatives au phasage des investissements. La modification de la jurisprudence d'Eurostat appliquée par l'ICN en termes de comptabilité SEC implique que le service de remboursement financier qui doit être comptabilisé dans le budget ne soit pas considéré comme une dépense mais bien les travaux physiques, et ce dans l'exercice où ils sont réalisés. Cela impacte considérablement la Wallonie. Le Gouvernement a donc essayé de ne pas prendre d'engagement financier, de libération de fonds au moment de l'octroi, par exemple, d'un permis de bâtir, mais bien au moment où sont réalisés ces travaux. Dans les projections, il n'y a pas de report des chantiers, mais il y a bien un phasage plus précis de ce qui doit être fait.

Que ce soit pour les travaux routiers, pour les constructions de maisons, les charges sur les communes, les charges sur la Région ou même sur le Fédéral ont un impact sur ce secteur qui mérite donc une attention.

Concernant la taxe sur le matériel d'outillage, le ministre du Budget a exprimé l'intention du Gouvernement, d'autoriser à nouveau cette taxe et de permettre, dès lors, des additionnels. Cette taxe n'aura aucun effet budgétaire dans les cinq prochaines années, puisqu'il est prévu d'exonérer tous les nouveaux investissements de cinq ans et donc, au plus tôt, il y aura un revenu financier pour la législature suivante. Ce n'est donc pas pour cette raison-là que cette mesure a été prise. Suite aux remarques formulées par les organisations représentatives des entreprises, le Gouvernement est ouvert à trouver des alternatives.

Étant donné le délai nécessaire à la mise en oeuvre de la taxe, le Gouvernement dispose d'un délai suffisant pour trouver des solutions. Il ne s'agit pas de supprimer cette recette pour les communes à partir 2020 mais bien de réimaginer un modèle qui soit plus en ligne avec les attentes actuelles des entreprises. Il faut se donner le délai de 2015 pour trouver une solution, faute de quoi, il y aura d'autres problèmes à régler.

L'intervenant n'accepte pas que l'on dise que la Wallonie devient moins attractive que la Flandre. Ces propos sont faux. L'ensemble des contributions des entreprises flamandes, que ce soit en matière environnementale, économique ou autre, témoigne du fait qu'il est, aujourd'hui, bien plus attractif de venir s'installer en Wallonie, et ce même en ayant réinstauré cette taxe.

L'intervenant reconnaît que, lorsque l'on a supprimé une taxe et qu'on l'autorise à nouveau, il y a un effet négatif, en tout cas, au niveau psychologique et financier. Une alternative à cette taxe sera envisagée. Une alternative signifie trouver une compensation financière, pas la supprimer.

Concernant le souffle pour l'économie, l'intervenant dit avoir porté les pôles de compétitivité, lancé tout un programme d'économies créatives labellisé par l'Union européenne, lancé l'économie circulaire, et l'économie de la fonctionnalité. Il va par ailleurs travailler sur le programme d'Agoria sur la nouvelle industrie dans les semaines qui viennent. Il ne peut laisser dire qu'il n'y a pas de souffle. L'AEI se met en place. Elle comprendra deux filiales : l'une autour de la créativité et l'autre autour du numérique.

En réponse à M. Evrard, l'intervenant relève que l'AEI va vraiment être le point de contact central pour les entreprises.

En ce qui concerne les dépenses de cabinet en réponse à Mme Defraigne, l'intervenant indique que le montant alloué à son cabinet a été réévalué. Il était d'un peu plus de 2,9 millions d'euros et il est passé à 3,1 millions d'euros, parce que, sous la précédente législature, ses compétences étant moins importantes. Il n'y a donc pas d'augmentation des crédits. Au contraire, la norme prise par le Gouvernement obligera son cabinet, chaque année, à être de plus en plus attentif, à l'utilisation des moyens.

Concernant, l'AWEx, il s'agit d'un organisme pararégional. Il a donc des réductions propres. Il gère ces réductions de 5% pour 2015 comme il l'entend. Au niveau de la fonction publique régionale, il y a, effectivement, un remplacement sur cinq du personnel, hors service continu. En réalité, il y a donc deux remplacements sur cinq, au niveau régional et pas un puisqu'il s'agit d'un taux de remplacement de 37%. Il y a donc de deux remplacements sur cinq, uniquement sur 2015 et 2016. Après 2016, la mesure pourra être revue. Ceci est donc un effort particulier qui ne s'applique pas à l'AWEx.

Concernant les aides, sous la législature précédente une réforme des aides octroyées tant en expansion économique qu'à l'AWEx ou aux entreprises avait été initiée. Avec le temps, ce nombre d'aides a augmenté, alors qu'elles ont parfois perdu de leur pertinence. L'intervenant a supprimé les bonus aux zones franches urbaines et rurales parce qu'il a considéré qu'il y avait un effet d'aubaine et que l'on ne pouvait pas lui démontrer que ces bonus avaient un impact macroéconomique.

Il faut donner un soutien aux entreprises uniquement dans la mesure où cette aide permet de faire quelque chose qui n'aurait pas été fait, en tout cas, sous la même forme, sans aide. Il ne s'agit pas simplement d'accroître le confort de l'entrepreneur.

Au niveau des aides à l'AWEx, c'est la même chose. L'AWEx a déjà quasi finalisé sa réforme, qui n'est pas faite dans un but budgétaire, mais dans le souci d'être mieux en phase avec les entreprises. Cela doit être fait dans un principe de confiance avec les entreprises et dans un principe de simplification administrative. Il y a une vraie volonté, dans tous les dispositifs, d'essayer d'être efficient par cette mesure de simplification.

Mme Defraigne a abordé la question des participations aux foires. Cette question est en réflexion. L'AWEx est gérée avec des entreprises et avec des organisations représentatives des travailleurs. L'administratrice générale confirmera que la Wallonie est très en deçà de ce qui est fait dans d'autres régions qui soutiennent l'exportation. Il faudra, de nouveau, en mesurer la pertinence.

L'intervenant remercie M. Sampaoli de ses propos. La provision de 49 millions d'euros se ventile comme suit :

– 41 millions d'euros pour les pôles de compétitivité;

– 4 millions d'euros pour l'AWEx;

– 4 millions d'euros pour la formation.

Mme Schyns a abordé les pistes de compensation et les missions royales. Depuis que le Prince héritier est devenu Roi, il marque son intention de faire des visites d'État. Tout le monde connaît l'attachement du Roi au commerce extérieur, puisqu'il est resté Président d'honneur de l'Agence. Le souverain aborde cette question à intervalles très réguliers. Il a une vraie volonté, que ce soit dans des visites d'État ou des visites royales, d'étudier dans quelles mesures ces visites peuvent s'inscrire dans une vision économique. Des projets existent déjà dès 2015. Il faudra voir si cela peut se réaliser. Parallèlement, en 2015, il n'y aura que deux missions princières. L'intervenant préside, depuis de nombreuses années, des missions AWEx. Il y a la volonté de donner encore plus de corps à ces missions en renforçant la délégation du Gouvernement et en leur donnant un statut plus important. Cette réflexion est en cours au sein du Conseil des ministres et elle se poursuivra avec l'AWEx afin de voir comment faire en sorte, non pas de compenser, mais d'atténuer l'impact de la réduction des missions princières.

L'intervenant aborde ensuite les 100 millions d'euros inscrits à l'AB 81.04.00 du programme 03 « Restructuration et développement ».

À périmètre constant, entre 2014 et 2015, il y a une réduction de 22 millions d'euros de crédits d'engagement et 8 millions de crédits de liquidation. Parallèlement, sont attendus 7,2 millions d'euros, en économie sociale, d'une provision qui est chez le ministre du Budget. Si l'on intègre d'ores et déjà ces 7,2 millions d'euros, l'on peut donc réduire de 22 à 15 millions d'euros les crédits d'engagements et quasi à zéro les crédits de liquidations.

Il s'agit, en termes d'efforts faits par le département de l'économie, de la recherche et de l'innovation, de quelque chose de tout à fait marginal. Les 100 millions d'euros viennent préfigurer, en quelque sorte, un certain nombre d'actions du futur plan Marshall. En effet, le plan Marshall 2.vert, s'arrête, mais les objectifs du plan Marshall, eux, doivent être définis. Le plan Marshall n'a pas pour vocation de faire toute la politique du Gouvernement, et pas non plus toute la politique économique et de recherche du Gouvernement. Ces 100 millions d'euros montrent bien la volonté du Gouver-

nement. Ces 100 millions d'euros par an sur l'ensemble de la législature doivent permettre de donner des impulsions au profit du soutien aux entreprises. Le Gouvernement, nonobstant les difficultés budgétaires, a voulu donner un signal très fort.

Néanmoins, il n'y aura pas que du soutien pour l'activité économique. La recherche pourra aussi venir compenser ce qui n'est plus fait aujourd'hui au travers du plan Marshall 2.vert.

En réponse à Mme Schyns, la provision relative au jury international n'avait pas de montant. Cela doit venir de la provision « pôles de compétitivité ». Dans les 41 millions faisant partie de l'enveloppe de 49 millions mentionnée par M. Sampaoli, il faudra aller rechercher le montant nécessaire. C'est par une réallocation interne que l'enveloppe sera alimentée.

En ce qui concerne NEXT, ce programme est soutenu via l'ajustement 2014 mais rien n'est prévu en 2015. NEXT est aussi une filiale de la SRIW, ce qui permet une capillarité.

Par rapport à e-Campus, il y a effectivement un lien avec le numérique, mais le numérique n'est pas simplement le commerce sur Internet. Au niveau d'e-Campus, il y a une vraie volonté. Dans la région de Tournai se sont développés, au niveau scolaire et l'enseignement supérieur, des compétences au travers du numérique, de même que dans la région de Mons, où des entreprises sont actives dans le numérique. La question douloureuse de La Redoute et des 3 Suisses interpelle. La question se pose de savoir pourquoi ces deux entreprises qui faisaient du commerce par correspondance, qui avaient donc une chaîne logistique adaptée aujourd'hui à l'e-commerce, ont raté ce virage numérique. Il y a une réflexion à avoir sur le plan du numérique.

Cela doit faire réfléchir sur la vulnérabilité des entreprises face à l'évolution technologique. Cela fait aussi partie des réflexions sur le plan numérique que l'intervenant aura l'occasion de présenter au Gouvernement. Malgré cela, e-Campus garde sa pertinence. Cyberclasse est évidemment un élément tout à fait intéressant. Cela fait partie de ce que l'agence du numérique doit préparer, aujourd'hui, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'AEI et l'Agence du numérique n'ont pas fusionné car l'Agence du numérique – anciennement AWT – ne faisait pas que de l'économie. Elle garde donc cela. En sa qualité de ministre du Numérique, l'intervenant compte bien leur donner cette mission et développer les éléments à cet égard.

L'intervenant remercie Madame Simonet pour les propos aimables sur le caractère volontariste du budget. Sur la recherche, le plan Marshall 2.vert étant arrêté en 2015, l'objectif a été de combler les déficits. L'intervenant reconnaît la complémentarité de son département en Wallonie avec celui au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet d'avancer, et de garantir les bourses FRIA. En 2015, aucune bourse FRIA ne sera supprimée. Il y aura un certain nombre d'aménagements mais il est encore un peu tôt pour en parler, puisque l'intervenant souhaite mener un dialogue constructif avec le FNRS et qu'il est en cours.

Concernant les programmes mobilisateurs et les PAI, l'intervenant s'est rendu compte, la législature passée, qu'il y avait des appels à projets « plan Marshall », des appels à projets « noyaux mobilisateurs », des appels à projets dans différents secteurs qui s'adressaient à la même cible. Les entreprises avaient parfois un peu de mal à s'y retrouver face à ces différents appels qui les mobilisaient avec des taux de subsidiations différents, avec des rythmes différents. Dans la réforme des aides à la recherche qui est aujourd'hui en chantier en raison des demandes formulées par la Commission européenne, l'intention du gouvernement est de rendre le système plus transparent. Il y aura le maintien des dispositifs, mais le gouvernement envisage de les rendre plus clairs notamment afin de distinguer ce qui relève des pôles de compétitivité et ce qui n'en relève pas et ce afin d'éviter les chevauchements qui résulte dans le fait que les gens ne s'y retrouvent plus et se demandent où ils doivent postuler.

Au sujet de WELBIO, l'intervenant souhaite ramener WELBIO à son état originel. Son modèle de gouvernance a déjà un peu évolué. L'intervenant pense qu'il est opportun qu'il soit logé autour du FNRS. Cela ne pose aucune difficulté. Par contre, l'intervenant entend que WELBIO retourne à la gouvernance initiale tout en soutenant son développement. Les moyens de WELBIO vont être augmentés dans les années qui viennent, de manière à lui permettre de se développer. Les chercheurs y sont particulièrement attentifs.

Par rapport aux remarques de la Cour des comptes sur l'AEI, le Gouvernement entend couvrir les 400 000 euros de déficit structurel. En effet, le Gouvernement a décidé de remettre tous les déficits structurels à zéro dans tous les organismes.

Deuxièmement, l'AEI va, avec la AWTIC, Agence du numérique, restructurer le mode de fonctionnement des services généraux de l'informatique, des services du personnel, des services financiers, sans perte d'emplois, mais avec la volonté d'économies. Des choses qui sont aujourd'hui imputées à l'AWT pourront demain être centralisées à l'AEI qui prestera pour le service de l'agence du numérique. Il y aura un seul contrat de gestion et une ventilation des montants.

Le gouvernement n'a pas encore finalisé totalement l'ensemble des répartitions. Globalement, elles s'inscriront dans ce qui préexistait avant fusion avec de légers amendements. Les missions ne seront plus exactement les mêmes.

M. Evrard remercie M. le Ministre pour toutes ces explications mais elles le laissent un peu sur sa faim. Il prend bonne note de la volonté exprimée d'examiner de manière plus attentive la question de la taxe sur l'outillage. En ce qui concerne la taxe sur l'outillage, dans les notes qui accompagnent le budget, sont reprises des perspectives de redresse-

ment de l'économie au niveau mondial, notamment sous l'impulsion des États-Unis. L'intervenant espère même si l'on est très prudent, que cela va se traduire au sein de la Région wallonne et avoir des répercussions positives sur les entreprises wallonnes. Est relevée la volonté du Gouvernement d'exonérer pendant cinq ans les entreprises et de rassurer tout le monde. Il espère qu'il ne faudra pas appliquer cette taxe dans cinq ans et que l'économie aura repris.

Il y a toute une série de mesures qui apparaissaient claires et lisibles pour les PME et les TPE. Il cite quelques mesures telles que l'aide directe aux indépendants et aux professions libérales, les aides qui concernaient la culture de la deuxième chance. L'intervenant regrette que des articles bien précis, qui donnent un cap et une ligne de conduite soient absents du budget. Il pense aussi à l'entrepreneuriat féminin qui aurait aussi pu donner un signal très clair.

Concernant les propos du Ministre relatifs à la volonté de renforcer la simplification administrative, l'intervenant de relever qu'il s'agit d'un discours que l'on entend souvent mais il faut être efficace et concret sur le terrain. Des précisions sont attendues au sujet des investissements, et des missions de la nouvelle AEI. Il attend avec impatience de voir des éléments concrets qui permettront de redonner confiance à la Wallonie.

M. Henri revient sur sa question relative au rythme du désinvestissement sur laquelle M. le Ministre n'est pas revenu. Ce choix de rythme du désendettement est dénoncé de plus en plus par de nombreuses personnes et dans différents pays. Cela a un impact direct sur l'économie. Il aurait peut-être été préférable de ne pas ajouter de l'austérité à l'austérité. Le Gouvernement aurait pu choisir un rythme un peu plus soutenable dans les deux premières années certainement.

Il est positif que M. le Ministre reconnaisse les différentes difficultés du secteur de la construction. La problématique concerne plusieurs niveaux de pouvoirs. C'est une bonne chose que le Gouvernement mette en place dans son ensemble une task force. Les défis sont très importants. Néanmoins, le secteur est fortement touché par les décisions de ce budget mais cela concerne davantage les commission des ministres Furlan ou Prévot.

Pour ce qui concerne la recherche, les propos du Ministre sont rassurants sur certains points, même si nombre de postes sont impactés. Ne pas assurer un soutien suffisant au secteur de la recherche, diminuer certains montants, ne pas favoriser ou augmenter certains montants, alors que c'est certainement un des secteurs qui est celui qui permet de construire l'avenir, est une mauvaise idée.

Concernant la taxe relative à l'outillage, l'intervenant a des interrogations au sujet de la démarche du Gouvernement. Il a le sentiment que les choses se sont précipitées mais il accueille favorablement le souhait de procéder à une évaluation immédiate qui va être menée pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire.

M. le Président propose d'insérer à cette discussion les questions qui seront posées respectivement par MM. Destrebecq, Lecerf et Henry à M. Marcourt sur :

– « l'apport de la SOGEPA dans la région du Centre »;

– « les subsides régionaux accordés aux entreprises du secteur du transport fluvial »;

– « la suppression de la contribution régionale au Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA) ».

IV. DISCUSSION ARTICLE PAR ARTICLE

Au Programme 10 « *Commerce extérieur et investisseurs étrangers* », **M. Evrard** demande si une dotation est prévue au niveau de l'AWEx pour compenser la suppression de la possibilité de puiser dans son compte de réserve.

De manière plus générale, en ce qui concerne les OIP, le commissaire demande si le non-remplacement de quatre agents sur cinq s'applique aux OIP.

Au Programme 18.33 « *promotion, diffusion et valorisation de la recherche » à l'AB. 01.04.00 « Subventions relatives au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche* », **Mme Simonet** fait mention d'un article budgétaire nouveau relatif au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche qui est doté d'un montant de 3,6 millions d'euros. Est demandé si ce montant était prévu pour financer la demande du réseau Lieu concernant Mirval Plus. Mirval est un projet de réseaux d'interfaces qui vient à échéance avec les fonds structurels européens. Il y a une demande de relancer Mirval Plus par l'interface pour un montant total de quatre millions d'euros avec des valorisateurs. Est demandé si M. le Ministre envisage ce type de soutien, notamment au réseau Lieu.

M. Destrebecq indique que sa question écrite au sujet de la SOGEPA, début octobre, n'a pas encore reçu de réponse. En 2014, la SOGEPA aura injecté 1,5 milliard d'euros dans l'économie wallonne, sur une période de 30 ans. Si le chiffre apparaît pour le moins impressionnant, il semble insuffisant eu égard au nombre de faillites d'entreprises. À cet égard, la rénovation du site Internet de la SOGEPA et sa volonté de mieux communiquer et surtout de mieux informer vont dans le bon sens.

La situation économique dans la région du Centre n'est guère brillante. L'intervenant cite le cas de l'entreprise Lamy-Lutti qui devrait passer en procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) dans les semaines à venir. Il en va de même avec Durobor où l'investisseur privé est en train de fuir ou d'abandonner le navire. Chez NMLK, l'exercice précédent s'est soldé par une perte de 40 millions d'euros exclusivement sur le site de Clabecq. Le commissaire cite également Duferco qui vient de revendre plus de 50% de son actionnariat à un groupe asiatique.

Par ces chiffres, l'intervenant entend attirer l'attention de M. le Ministre sur la situation très inquiétante. Le Commissaire souhaite connaître le montant investi annuellement par la SOGEPA dans les entreprises de cette région, à quel pourcentage du budget total de la SOGEPA ce montant correspond et sur l'ensemble des entreprises en difficulté aidées par la SOGEPA, quel est le pourcentage de faillites, et à combien s'élève ce pourcentage pour la région du Centre.

Ce n'est pas une problématique spécifique à la région du Centre. Néanmoins, la situation géographique de la région du Centre est tout à fait spécifique puisqu'elle se trouve entre deux pôles importants : celui de Mons et celui de Charleroi.

M. Henry revient sur la question des chercheurs qui se disaient inquiets, mais le Ministre a indiqué qu'il n'y aurait pas de diminution du nombre de bourses FRIA en 2015. Il suppose que le montage financier sera concrétisé d'une manière différente de ce qui était prévu. Il est important que l'information soit transparente rapidement puisque les jurys sont en train d'auditionner les candidats. Il semblerait qu'il y ait une diminution du nombre de bourses à 2,8 bourses par jury au lieu de quatre. Des précisions sont demandées à ce propos.

M. Lecerf pose sa question relative au transport fluvial. Il se réjouit que M. le Ministre des Travaux publics, M. Prévot, en fasse le quatrième axe de son « plan Infrastructures » en prévoyant une amélioration des 450 kilomètres de voies hydrauliques wallonnes, jonctions vers la Méditerranée et les pays de l'Est, qui permettent de transporter chaque année 40 millions de tonnes de marchandises, soit deux millions de semi-remorques en moins sur les routes.

Le port de Liège constitue le troisième port fluvial d'Europe. Le transport fluvial engendre une diminution de circulation, d'accidents, de pollution, mais aussi de dégradation des routes. Ce mode de transport est essentiel économiquement et écologiquement.

La Région entend soutenir ce secteur en octroyant des subsides aux entreprises. L'ancien régime d'aide se terminant le 31 décembre 2013, la précédente majorité wallonne, sur proposition de M. le Ministre Marcourt, a adopté dans l'urgence un arrêté le 15 mai 2014, visant à pérenniser les subsides régionaux en faveur des petites, moyennes ou grandes entreprises qui réalisent des investissements favorisant des modes de transport alternatif à la route et qui poursuivent les objectifs de protection de l'environnement. Il est important de souligner que cet arrêté produit ses effets depuis le 1er janvier 2014. Malheureusement, il semble que des entreprises de transport fluvial, après avoir envoyé leur demande au Service public de Wallonie et avoir reçu un accusé de réception, attendent depuis plusieurs mois le courrier officiel de M. le Ministre leur annonçant la prime qui leur sera accordée sur base de leur dossier. Le commissaire attire l'attention du ministre sur la nécessité d'agir car la pérennisation de plusieurs bateliers dépend fortement de ces subsides.

De plus, le plan infrastructures concernant les voies hydrauliques de M. le Ministre Prévot n'a de sens que si ce secteur d'activité est réellement soutenu. Des clarifications sont demandées dans ce dossier à M. le Ministre.

M. le Ministre répond aux questions des commissaires.

Au niveau de l'AWEx, la norme d'un remplacement sur cinq ne s'applique pas à l'AWEx. Il n'y a par ailleurs pas eu de remise à zéro de l'AWEx au motif que l'AWEx n'était pas en déficit structurel. Le gouvernement a compensé les organismes qui étaient en déficit structurel, mais pas pour l'AWEx.

En réponse à une question de Mme Simonet, est indiqué que le Ministre travaille aujourd'hui avec les TTO (Technology Transfer Office). M. le Ministre a eu des contacts avec les recteurs pour aborder l'avenir des services de transfert technologique. Ce projet en fait partie. Ce n'est pas cette AB *sensu stricto* qui le reprend. Dans le décret recherche, figurera normalement un des éléments relatifs à la valorisation de la recherche qui est de la compétence des TTO. Le Réseau LIEU est un réseau que M. le Ministre connaît particulièrement bien.

En ce qui concerne la question de M. Destrebecq, l'intervenant ne va pas donner de chiffres relatifs aux parts de la région du Centre dans le total des entreprises aidées par la SOGEPA. Il voudrait néanmoins indiquer qu'il attache une attention toute particulière à la région du Centre. Sous la précédente législature, il y a eu une grande rencontre sur l'industrie, sous la présidence du Vice-président Tajani. Celui-ci voulait faire un événement en Wallonie et l'intervenant lui avait indiqué que La Louvière était sûrement un des endroits où le processus de réindustrialisation était un des éléments importants.

La SOGEPA doit intervenir dans un encadrement encore plus sévère que précédemment, puisque l'Union européenne a durci les critères autorisant les entreprises publiques à cofinancer, que ce soit en capital ou par prêt, les entreprises. Il continuera à le faire de manière précise et il faut une attention toute particulière sur cette région qui a plus que d'autres comparativement souffert de la mutation industrielle.

Pour répondre à la question de M. Henry, l'intervenant indique qu'en 2014, à l'occasion de l'ajustement qui vient d'être voté, des engagements sont pris à concurrence de 5 438 029 euros pour le FRIA. Il confirme qu'il va faire en sorte qu'il n'y ait pas de réduction du nombre de bourses venant du financement de la Région, en sachant qu'il y a déjà 17 bourses en moins en raison des diminutions venant du Fédéral.

Pour répondre à M. Lecerf, l'intervenant indique que le Gouvernement a prévu des aides qui avaient cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2013. La Commission, sur base du nouveau règlement, a donné son avis le 3 avril 2014. Le 21 novembre, le crédit d'engagement est consommé quasiment intégralement et le crédit de liquidation quasiment à 80%. Vu le succès du dispositif, quelques rares demandeurs verront cependant leurs aides octroyées ou liquidées en 2015 pour des raisons budgétaires. En 2015, sont prévus un crédit d'engagement de deux millions et un crédit de liquidation de 2,2 millions. L'intention est toujours de continuer à soutenir les voies hydrauliques et l'utilisation de la voie d'eau. Si des moyens supplémentaires étaient nécessaires, l'intervenant prend l'engagement de réexaminer les choses par une réallocation des moyens pour faire face aux demandes supplémentaires.

M. Destrebecq est ravi de l'intérêt de M. le Ministre pour cette région parce qu'elle en a bien besoin. Il note que M. le Ministre ne compte pas lui répondre au sujet des différents investissements qui ont été faits et du pourcentage des entreprises accompagnées, aidées par la SOGEPA qui sont sorties du tunnel ou bien celles qui y sont restées. Il s'agit d'un élément objectif que l'on peut retirer de la situation et qui permettrait de voir si le travail mené par la SOGEPA est positif ou bien si on doit en tirer des leçons et peut-être rectifier le tir, le cas échéant.

M. le Ministre indique qu'il n'a pas connaissance du ratio précis. Il communiquera la réponse plus précisément ultérieurement. Il cite un exemple où le soutien de la SOGEPA a été utile. L'aide de la SOGEPA donnée à la société Hamon lui a permis, non seulement de sortir la tête de l'eau, mais elle a remboursé avec un multiplicateur de plus de dix, l'investissement de la Région wallonne. Il y a parfois des échecs, comme dans toute entreprise humaine.

M. Evrard a abordé la question de la seconde chance et il est clair que le Gouvernement est très attentif à cette politique. Il faut déculpabiliser l'échec lorsque les gens l'ont fait avec sérieux et avec honnêteté. Toute entreprise humaine a le risque de l'échec. Il transmettra les chiffres demandés à M. Destrebecq dès que possible.

M. Lecerf remercie M. le Ministre pour sa réponse rassurante. Il voudrait juste s'assurer que les entreprises qui doivent attendre 2015 pour percevoir ce subside en sont bien informées.

IV. VOTE

La Commission de l'économie et de l'innovation recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

M. Lenzini.

Le Président,

Ph. Dodrimont.